



Rennes, le 30 novembre 2021

Les accompagnants et accompagnantes d'élèves en situation de handicap (AESH) sont indispensables tant auprès des élèves et de leurs familles que dans les équipes pluri-professionnelles des établissements scolaires. Le nombre d'élèves en situation de handicap inclus dans les établissements n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Ces progrès dans l'inclusion ont été accomplis grâce au travail de différenciation pédagogique des enseignants mais aussi grâce à l'accompagnement des élèves par des AESH, qui permettent à l'école de progresser vers une inclusion plus ambitieuse. Et pourtant, les conditions de travail des AESH se dégradent notamment depuis la mise en place des PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés). En effet, le ministère, en cherchant à mutualiser les moyens d'accompagnement sur un territoire, contraint les AESH à accompagner plusieurs élèves sur plusieurs établissements et ce, parfois, dans la même journée. Les emplois du temps des personnels AESH peuvent également être modifiés en cours d'année, tout comme le contenu de leurs contrats. Tout cela ne contribue pas à rendre ce métier attractif alors même qu'il est devenu indispensable. Cette situation ne permet pas un accompagnement serein des élèves qui ont besoin d'un·e AESH stable sur lequel/laquelle ils peuvent s'appuyer en toute confiance. Ainsi, Nous dénonçons les mises en place des PIAL car ils contribuent à une dégradation des conditions de travail des AESH et parce que les PIAL participent à faire baisser la qualité d'accompagnement des élèves en situation de handicap.

De plus, les demandes de l'institution, se fait le plus souvent au détriment du service rendu car les conditions d'accueil ne sont pas réunies. Le

manque de moyens alloués et les notifications MDPH non pourvues sont inacceptables. Chaque nouvelle notification non concrétisée par un accompagnement est la situation de trop.

Nous dénonçons donc le manque de structures d'accueil spécialisées et le manque de moyens alloués pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap car cela ne contribue ni à leur bien-être, ni à leur droit à l'éducation. D'autre part, en plus des élèves et des AESH, c'est l'ensemble de la communauté éducative qui subit l'absence de moyens dédiés à l'école inclusive ce qui a pour conséquence la dégradation des conditions de travail de toutes et tous. Les conséquences sont lourdes sur le climat scolaire des établissements et sur la scolarisation de ces enfants à qui l'éducation nationale, faute de moyens, supprime toute chance de réussite. Certains de ces enfants se retrouvent même confrontés au conseil de discipline et sont exclus de leur établissement sans que leur particularité ne soit prise en compte et cela met à mal les familles.

Nous communauté éducative, constatons que les conditions d'une école réellement inclusive ne sont pas remplies. L'accompagnement ne se fait pas selon l'évaluation réelle des besoins des élèves, mais selon une logique de rentabilité et d'économie des moyens qui n'a pas sa place à l'école publique de la république. La mutualisation des moyens au détriment des enfants doit cesser. Il est nécessaire de réaliser des embauches massives de personnels accompagnant·es des élèves en situation de handicap pour permettre l'application de toutes les notifications ainsi que le remplacement des AESH absent·e·s.